

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 15 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 avril 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**  
**Nombre de présents : 33**  
**Nombre de pouvoirs : 9**  
**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE,  
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX,  
M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à M. MOUQUET,  
M. DELVALLE Jean, procuration à M. HURLUS,  
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU,  
Mme HERDIN Andrée, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier,  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS,  
M. SÉRÉ Soarey, procuration à M. DUYCK.

***Secrétaire de séance :*** M. DUYCK Joël.

## Délibération n°2021D055 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges – Remise gracieuse des loyers au restaurant l’Hélice.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la crise économique engendrée par l'épidémie du Covid-19,

Le développement économique étant une priorité pour la Communauté de communes Flandre Lys,

Considérant la convention d'occupation précaire signée entre l'EURL RESTAURANT L'HELICE et la Communauté de communes Flandre Lys en date du 6 juin 2013,

Considérant les délibérations du 18 juin 2020, du 17 décembre 2020 et du 18 février 2021, actant une remise gracieuse du restaurant l'Hélice pendant les périodes de confinement (mars, avril, mai, novembre et décembre 2020 ; janvier, février, mars et avril 2021).

Afin d'aider et de soutenir la trésorerie de cette entreprise, il est proposé, à nouveau, de renoncer à la perception des loyers du restaurant l'Hélice, pendant la période de fermeture de l'établissement imposée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le loyer mensuel est de 637.09 euros.

Il est proposé aux membres du Conseil de :

- ACTER une remise gracieuse des loyers pour le restaurant l'Hélice ; à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 et durant la période de fermeture de l'établissement imposée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

